

PORTO-NOVO, LE 7 NOVEMBRE 1960

PG/MO.
REPUBLIQUE DU DAHOMEY
PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

/ ECRET DU PREMIER MINISTRE

N° 312 /PCM/CAB/MI.

LE PREMIER MINISTRE,

VU la loi n°59/3 du 15 Février 1959, portant constitution de la République du Dahomey ;
VU la loi organique n°59/35 du 31 Décembre 1959, portant institution et organisation des Conseils Généraux ;
VU le décret n°34/PCM/MI du 29 Février 1960, fixant les attributions des Délégués Régionaux ;
SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur ;
LE Conseil des Ministres entendu ;

TIONS.-

MINISTRE
PCM.
MI.
MINIS.SEC.D'ETAT
PREFET D'ABOMEY
SOUS-PREFECTURE
DE SAVO
S/P.SAVALOU
S/P? ZAGNANADO
S/P DASSA-ZOUME
MF.
MF.
MD.
RESOR
INFO/RADIO
INT. ESSE
AC.

I
4
4
I2
I
I
I
I
I
I
I
I
I
2
I
2

/ E C R E T E

ARTICLE 1er.- M. ALLUSSON Jacques Conseiller de 2ème classe, 7ème Echelon des Affaires Administratives, actuellement Sous-Préfet de Savalou, est nommé Préfet par intérim du Centre, à Abomey;.

ARTICLE 2°. Le présent décret sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

PAR LE PREMIER MINISTRE
LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

M. AROUNA.

H. MAGA.